

Nom commercial: Natrii salicylas

Numéro de la matière: 066522

Version: 5 / CH

Date de révision: 28.04.2020

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 28.04.20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Natrii salicylas

N° d'article 06652200

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Eye Irrit. 2	H319
Repr. 2	H361d

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger ***

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence ***

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom commercial: Natrii salicylas

Numéro de la matière: 066522

Version: 5 / CH

Date de révision: 28.04.2020

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 28.04.20

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.
P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** salicylate de sodium

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Caractérisation chimique**

Natrii salicylas

Composants dangereux *****salicylate de sodium**

No. CAS	54-21-7	
No. EINECS	200-198-0	
Numéro d'enregistrement	01-2119918289-28	
Concentration	>= 50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4	H302
	Eye Irrit. 2	H319
	Repr. 2	H361d

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.
Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Enlever les lentilles de contact. Oculiste.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produits extincteurs en poudre, Mousse stable aux alcools, Dioxyde de carbone, Eau

Moyens d'extinction non-appropriés

non applicable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux. Oxyde de carbone (CO)

Nom commercial: Natrii salicylas

Numéro de la matière: 066522

Version: 5 / CH

Date de révision: 28.04.2020

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 28.04.20

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

écarter personnes sans défense. Ne pas inhaler les poussières. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Eliminer les restes avec beaucoup d'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation et le dépôt de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Eviter contamination de la peau et les yeux. Porter équipement de protection. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Matériau non approprié: Ne pas utiliser de conduite et de récipients métallique. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Other solid hazardous substances with hazardous classification/labelling

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Non.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôle de l'exposition**

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Nom commercial: Natrii salicylas

Numéro de la matière: 066522

Version: 5 / CH

Date de révision: 28.04.2020

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 28.04.20

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Filtre à particules P2

Protection des mains

nécessaire

Matériau approprié nitrile

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	produit cristallin
Couleur	incolore à blanc
Odeur	inodore
Point de fusion	
Valeur	> 300 °C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Remarque	non déterminé
Point d'éclair	
Valeur	°C
Remarque	Non applicable
Hydrosolubilité	
Valeur	1 g/ml

9.2. Autres informations**Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Agents d'oxydation

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'action de la lumière et de l'humidité de l'air.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, Composés de fer(III), plomb, Composés d'argent, Iode

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Nom commercial: Natrii salicylas

Numéro de la matière: 066522

Version: 5 / CH

Date de révision: 28.04.2020

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 28.04.20

Toxicité aiguë par voie orale**Natrii salicylas**

ATE	500	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**salicylate de sodium**

Espèces	rat	
DL50	500	mg/kg
méthode	OECD 423	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**salicylate de sodium**

Espèces	rat	
DL50	> 2000	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Corrosion/irritation cutanée**Natrii salicylas**

Remarque	Irritant pour la peau et les muqueuses.
----------	-----------------------------------------

lésions oculaires graves/irritation oculaire**Natrii salicylas**

Remarque	Le produit est irritant pour les yeux.
----------	----------------------------------------

sensibilisation**Natrii salicylas**

Remarque	Aucune effect de sensibilisation connu.
----------	-----------------------------------------

Sensibilisation (Composants)**salicylate de sodium**

Espèces	Être humain
évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité (Composants)**salicylate de sodium**

évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de différents tests in-vitro.
------------	--------------------------------------------------------------

salicylate de sodium

Voie d'exposition	orale
Espèces	souris
évaluation	Aucun effet mutagène n'a été constaté au cours de différentes expériences in vitro et in vivo.

Toxicité reproductrice (Composants)**salicylate de sodium**

évaluation	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Remarque	Suite à des expérimentations sur animaux, des données relatives aux effets toxiques sur la reproduction sont disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****salicylate de sodium**

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	
CL 50	> 100	mg/l

Nom commercial: Natrii salicylas

Numéro de la matière: 066522

Version: 5 / CH

Date de révision: 28.04.2020

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 28.04.20

Durée d'exposition	96	h
méthode	OECD 203	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**salicylate de sodium**

Espèces	Daphnia magna	
CE 10	304	mg/l
Durée d'exposition	24	h
méthode	OECD 202	

Toxicité pour les algues (Composants)**salicylate de sodium**

Espèces	Chlorella vulgaris	
CE50	48.29	mg/l
Durée d'exposition	72	h
méthode	OCDE 201	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**salicylate de sodium**

Espèces	boue activée	
CE50	> 1000	mg/l
Durée d'exposition	3	h
méthode	OECD 209	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****salicylate de sodium**

Valeur	100	%
Durée de l'essai	70	h
évaluation	Facilement biodégradable	

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

N'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

N'est disponible

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

Nom commercial: Natrii salicylas

Numéro de la matière: 066522

Version: 5 / CH

Date de révision: 28.04.2020

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 28.04.20

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4
Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2
Repr. 2 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.